

Cote du document: EB 2012/LOT/G.8
Date: 30 octobre 2012
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président concernant une proposition de dons au titre du guichet mondial/régional à des centres internationaux ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Roberto Longo
Conseiller technique
téléphone: +39 06 5459 2002
courriel: r.longo@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	i
Recommandation d'approbation	1
Première partie – Introduction	1
Deuxième partie – Recommandation	2

Annexe

Fédération des agriculteurs d'Afrique orientale (EAFF), Plateforme sous-régionale des organisations paysannes d'Afrique centrale (PROPAC), Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA); Confédération des syndicats agricoles d'Afrique australe (SACAU); Union maghrébine des agriculteurs (UMAGRI) et Formation pour l'épanouissement et le renouveau de la Terre (FERT): Programme d'appui aux organisations paysannes africaines – Phase principale	3
--	---

Sigles et acronymes

EAFF	Fédération des agriculteurs d'Afrique orientale
FERT	Formation pour l'épanouissement et le renouveau de la Terre
PAFO	Organisation panafricaine des producteurs agricoles
PROPAC	Plateforme sous-régionale des organisations paysannes d'Afrique centrale
ROPPA	Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest
SACAU	Confédération des syndicats agricoles d'Afrique australe
UMAGRI	Union maghrébine des agriculteurs

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à une proposition de dons, au titre du guichet mondial/régional, à des centres internationaux ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI, telle qu'elle figure au paragraphe 7.

Rapport du Président concernant une proposition de dons au titre du guichet mondial/régional à des centres internationaux ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI

J'ai l'honneur de présenter le rapport et la recommandation ci-après concernant six propositions de dons en faveur de la recherche et de la formation agricoles menées par des centres internationaux ne bénéficiant pas du soutien du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), d'un montant total de 2,5 millions d'USD.

Première partie – Introduction

1. Dans le présent rapport, il est recommandé au FIDA d'apporter un appui au programme de recherche et de formation mené par les centres internationaux ci-après ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI: cinq réseaux régionaux d'organisations paysannes (la Fédération des agriculteurs d'Afrique orientale, EAFF; la Plateforme sous-régionale des organisations paysannes d'Afrique centrale, PROPAC; le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest, ROPPA; la Confédération des syndicats agricoles d'Afrique australe, SACAU; l'Union maghrébine des agriculteurs, UMAGRI); et l'association Formation pour l'épanouissement et le renouveau de la Terre, FERT.
2. Les documents relatifs aux dons soumis au Conseil d'administration pour approbation figurent en annexe au présent rapport:
 - i) Fédération des agriculteurs d'Afrique orientale (EAFF), Plateforme sous-régionale des organisations paysannes d'Afrique centrale (PROPAC), Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA); Confédération des syndicats agricoles d'Afrique australe (SACAU); Union maghrébine des agriculteurs (UMAGRI) et Formation pour l'épanouissement et le renouveau de la Terre (FERT): Programme d'appui aux organisations paysannes africaines – Phase principale.
3. Les objectifs et la teneur du programme de recherche appliquée considéré sont conformes à l'évolution des objectifs stratégiques du Fonds ainsi qu'à la Politique du FIDA en matière de financement sous forme de dons.
4. L'objectif stratégique primordial qui guide la Politique révisée du FIDA en matière de dons, approuvée par le Conseil d'administration en décembre 2009, est de promouvoir des approches et technologies efficaces et/ou innovantes ainsi que des politiques et institutions qui favorisent le développement agricole et rural en donnant aux populations pauvres, femmes et hommes, des zones rurales des pays en développement les moyens d'accroître leurs revenus et d'améliorer leur sécurité alimentaire.
5. La politique vise l'obtention des résultats ci-après: a) les activités novatrices sont favorisées et des technologies et approches innovantes sont élaborées en appui au groupe cible du FIDA; b) la sensibilisation, le plaidoyer et la concertation sur des questions concernant directement les populations rurales pauvres sont encouragés par le groupe cible et en son nom; c) l'aptitude des institutions partenaires à offrir toute une gamme de services en faveur des populations rurales pauvres est

renforcée; et d) l'apprentissage sur la base des enseignements tirés de l'expérience ainsi que la gestion et la diffusion des savoirs en relation à la réduction de la pauvreté rurale sont encouragés auprès des parties prenantes, tant au niveau régional qu'interrégional.

6. Les programmes proposés sont conformes à l'objectif et aux résultats de la Politique révisée du FIDA en matière de dons. Le programme renforcera les capacités utiles aux pauvres des organisations paysannes partenaires, car il dotera ces organisations des capacités organisationnelles et institutionnelles dont elles ont besoin pour faire entendre la voix de leurs membres dans l'arène politique et pour offrir des services économiques performants aux petits exploitants agricoles. De plus, le programme comporte une importante composante de gestion des savoirs qui contribue substantiellement à l'objectif stratégique concernant l'apprentissage sur la base des enseignements tirés de l'expérience et la diffusion de l'information relative à la réduction de la pauvreté rurale.

Deuxième partie – Recommandation

7. Je recommande que le Conseil d'administration approuve la proposition de dons en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le Programme d'appui aux organisations paysannes africaines – Phase principale, accordera un don ne dépassant pas cinq cent mille dollars des États-Unis (500 000 USD) à la Fédération des agriculteurs d'Afrique orientale (EAFF), un don ne dépassant pas cinq cent mille dollars des États-Unis (500 000 USD) à la Plateforme sous-régionale des organisations paysannes d'Afrique centrale (PROPAC), un don ne dépassant pas cinq cent mille dollars des États-Unis (500 000 USD) au Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), un don ne dépassant pas cinq cent mille dollars des États-Unis (500 000 USD) à la Confédération des syndicats agricoles d'Afrique australe (SACAU), un don ne dépassant pas soixante-seize mille neuf cent dix dollars des États-Unis (76 910 USD) à l'Union maghrébine des agriculteurs (UMAGRI) et un don ne dépassant pas quatre cent vingt-trois mille quatre-vingt-dix dollars des États-Unis (423 090 USD) à la Formation pour l'épanouissement et le renouveau de la Terre (FERT) à l'appui d'un programme de cinq ans. Ces dons seront régis par toutes autres modalités et conditions conformes en substance à celles indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Fédération des agriculteurs d'Afrique orientale (EAFF), Plateforme sous-régionale des organisations paysannes d'Afrique centrale (PROPAC), Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA); Confédération des syndicats agricoles d'Afrique australe (SACAU); Union maghrébine des agriculteurs (UMAGRI) et Formation pour l'épanouissement et le renouveau de la Terre (FERT): Programme d'appui aux organisations paysannes africaines – Phase principale

I. Contexte

1. Le Programme d'appui aux organisations paysannes africaines est le fruit de la décision qui a été prise collectivement par les quatre réseaux régionaux d'organisations paysannes de l'Afrique subsaharienne de s'atteler ensemble, dans le cadre d'un programme unique, au développement institutionnel de leurs organisations, afin que celles-ci passent du niveau national au niveau panafricain. L'EAFF, la PROPAC, la SACAU et le ROPPA participent activement au Forum paysan du FIDA, et le Programme d'appui aux organisations paysannes africaines a d'ailleurs été évoqué pour la première fois en 2007, à l'issue de la première réunion du Forum. Sa phase pilote a été lancée en 2009 pour la période 2009-2012, avec un financement conjoint de la Commission européenne et du FIDA (5 millions d'EUR de la Commission européenne et 1,5 million d'USD du FIDA). Il s'agissait de la première initiative conjuguant des actions coordonnées aux niveaux régional et national. Pendant cette phase, le Programme d'appui aux organisations paysannes africaines a fourni une assistance à 36 organisations paysannes nationales, leurs quatre réseaux régionaux et la nouvelle Organisation panafricaine des producteurs agricoles (PAFO).
2. L'objectif du Programme d'appui aux organisations paysannes africaines était double: d'un côté, améliorer les capacités institutionnelles des organisations paysannes, en matière de réactivité et respect de l'obligation de rendre des comptes; de l'autre, renforcer leur capacité à influencer les politiques agricoles aux niveaux national, régional et continental. Le programme a réparti son appui entre les niveaux régional et national, ce qui lui a permis de renforcer le lien des organisations paysannes régionales avec leurs affiliées nationales et d'améliorer la coordination de la promotion des politiques et des programmes présentant un intérêt pour les petits exploitants agricoles. En outre, le Programme d'appui aux organisations paysannes africaines a aidé les organisations paysannes régionales à mettre sur pied une organisation paysanne panafricaine.
3. Le Programme d'appui aux organisations paysannes africaines est donc une "composante" majeure de la stratégie qui est mise en œuvre avec le Forum paysan pour renforcer le partenariat avec les organisations paysannes dans le monde entier, que ce soit par le biais de leur participation à des projets d'investissement appuyés par le FIDA au niveau local, ou que ce soit, plus directement, par l'octroi de dons à des initiatives de renforcement des capacités exécutées par des organisations paysannes.
4. Le programme proposé fait suite à la phase pilote qui a été lancée en 2009. Les bons résultats de celle-ci ont été documentés dans une évaluation indépendante qui a été conduite par la Commission européenne en 2012 (renforcement des capacités institutionnelles des organisations paysannes et production d'un plus grand nombre

d'analyses factuelles de qualité professionnelle, susceptibles d'influencer les processus d'élaboration des politiques). Ces résultats doivent être consolidés sur le long terme, en particulier pour les organisations paysannes les plus fragiles, si l'on veut que les effets soient durables. De plus, la phase principale qui est proposée englobera l'Afrique du Nord, afin que le programme acquière effectivement une dimension panafricaine. À la demande des organisations paysannes partenaires, cette phase comportera aussi une nouvelle composante dont l'objectif est d'améliorer les services économiques qui sont fournis par les organisations paysannes nationales et locales à leurs membres – femmes et hommes qui pratiquent l'agriculture.

II. Justification et pertinence pour le FIDA

5. Le programme contribue à l'objectif stratégique du FIDA relatif au renforcement de la capacité des populations rurales pauvres, femmes et hommes, et de leurs organisations, d'influer sur les politiques et sur les institutions ayant une incidence sur leurs moyens de subsistance. Le don concerne plus précisément les domaines thématiques 5 (intégration dans les filières locales, nationales et internationales) et 8 (autonomisation des ruraux pauvres et de leurs organisations). Le programme est aligné sur la politique du FIDA en matière de dons et son objectif lié au renforcement des capacités utiles aux pauvres des institutions partenaires, y compris les organisations à assise communautaire.
6. De plus, le programme comporte une importante composante de gestion des savoirs, qui contribue substantiellement à l'objectif stratégique concernant l'apprentissage sur la base des enseignements tirés de l'expérience et la diffusion de l'information relative à la réduction de la pauvreté rurale.
7. Le Programme d'appui aux organisations paysannes africaines, qui est le fruit de la collaboration que le FIDA a engagée avec les organisations paysannes dans le cadre du Forum paysan, s'enracine dans cette collaboration. En particulier, il fournira une réponse concrète aux demandes des exploitants agricoles (formulées lors des réunions mondiales du Forum paysan), à savoir, que le FIDA soutienne les actions de renforcement des capacités des organisations paysannes, à tous les niveaux, par le biais d'un appui direct et accessible à tous et, notamment, par l'intermédiaire des organisations faîtières nationales et régionales, afin que leurs membres puissent interagir avec le marché de manière plus équitable et rentable. De plus, le Programme d'appui aux organisations paysannes africaines applique les recommandations qui ont été formulées par les participants à la session spéciale 2010 du Forum paysan, intitulée: "Promouvoir la participation des femmes aux instances dirigeantes des organisations de producteurs agricoles et ruraux". Les participants à la session ont attiré l'attention sur la disproportion qui existait entre le rôle joué par les femmes dans tous les secteurs de l'agriculture du monde en développement et la reconnaissance, les droits, les ressources et les services limités dont elles bénéficiaient. Enfin, le Programme d'appui aux organisations paysannes africaines répond aux jeunes agriculteurs – qui se sont exprimés pendant la session spéciale 2012 du Forum paysan consacrée à la jeunesse dans le monde agricole – qui ont demandé au FIDA d'intégrer les jeunes dans l'ensemble de ses politiques et programmes et de mettre l'accent sur les programmes de renforcement des capacités et de spécialisation professionnelle destinés aux jeunes ruraux, afin de les aider à se lancer dans une production alimentaire et une agriculture durables et à accéder aux emplois ruraux.
8. Le Programme d'appui aux organisations paysannes africaines concourt directement à la réalisation des trois objectifs stratégiques de la Politique du FIDA relative à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et est aligné sur ses trois premiers domaines d'action. Cette politique s'inscrit elle-même dans le prolongement de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

9. La proposition est totalement cohérente avec le plan de travail stratégique 2010-2012 de la Division des politiques et du conseil technique (PTA) et avec ses principaux thèmes stratégiques, qui sont liés à la promotion et l'appui des services utiles aux petits exploitants agricoles (y compris les organisations paysannes et la concertation sur les politiques favorables aux pauvres). Le Programme d'appui aux organisations paysannes africaines centre ses efforts sur le renforcement de la capacité des organisations paysannes à fournir une gamme de services d'appui aux petits exploitants agricoles et aux producteurs ruraux. Le programme aidera les organisations paysannes à contribuer davantage aux processus de transformation du monde rural ainsi qu'à la formulation et la mise en œuvre des politiques et améliorera l'accès des petits exploitants agricoles aux marchés et leur participation aux filières.
10. Le Programme d'appui aux organisations paysannes africaines permettra aussi aux organisations paysannes de participer plus activement et efficacement aux programmes que le FIDA exécute dans leurs pays et à assumer de manière plus satisfaisante les responsabilités qui leur incombent dans la conception, l'exécution et le suivi des projets. Au demeurant, le FIDA tend à intégrer systématiquement le partenariat avec les organisations paysannes dans ses programmes de pays – il fournit un appui aux organisations paysannes locales, provinciales et parfois nationales et travaille en étroite collaboration avec elles. Le FIDA mène au moins un type de collaboration avec des organisations paysannes dans 85% des pays où il intervient; en Afrique de l'Ouest et du Centre, ce pourcentage atteint 100%. Le Programme d'appui aux organisations paysannes africaines complète ces efforts, en fournissant un appui supplémentaire et en développant les partenariats avec les organisations paysannes de niveaux national et régional. Les projets financés par le FIDA travaillent avec les organisations paysannes, depuis le niveau de la base jusqu'au niveau provincial (et dans quelques rares cas, national), et le Programme d'appui aux organisations paysannes africaines donne plus de poids à ces partenariats, en renforçant la capacité des organisations paysannes à faire connaître la situation et les préoccupations des petits exploitants agricoles aux niveaux national, régional et continental.
11. Dans certains cas, la complémentarité entre les programmes de pays du FIDA et le Programme d'appui aux organisations paysannes africaines a déjà eu des effets catalytiques. Par exemple, au Burundi, la Confédération des associations des producteurs agricoles pour le développement a été associée à la formulation de deux programmes financés par le FIDA¹. Elle participe à leur exécution et, dans le cas du PAIVA-B, concourt à la structuration des coopératives. La phase principale du Programme d'appui aux organisations paysannes africaines s'appuiera sur ces expériences, et les enseignements qui en ont été tirés seront exploités dans toutes les régions.
12. Compte tenu de l'intérêt que revêt le partenariat avec les organisations paysannes en Afrique subsaharienne, la Division Afrique de l'Ouest et du Centre contribue financièrement au programme, en puisant dans sa propre enveloppe budgétaire (à hauteur de 500 000 USD), afin d'améliorer la cohérence de l'appui qui est fourni aux exploitants agricoles dans le cadre du portefeuille de prêts et au titre des dons octroyés par le Programme d'appui aux organisations paysannes africaines aux niveaux national et régional.
13. Les organisations paysannes africaines sont cruciales pour le développement des petites exploitations agricoles, l'accès au marché et la sécurité alimentaire. Elles articulent et représentent les préoccupations, les intérêts et les solutions, de plus de 50 millions d'exploitants agricoles et de producteurs, qui y ont adhéré afin que leurs voix soient entendues par les autres acteurs économiques, les gouvernements

¹ Le Projet d'appui à l'intensification et à la valorisation agricoles du Burundi (PAIVA-B) et le Programme de développement des filières (PRODEFI).

et les partenaires du développement. Elles influencent effectivement les processus de prise de décision relatifs aux politiques et stratégies agricoles qui ont une incidence sur les petits producteurs. Elles assurent aussi le développement des principaux services économiques et techniques dont leurs membres ont besoin pour être en mesure de s'intégrer dans les filières agricoles et d'en tirer profit. Les organisations à caractère associatif ont un rôle clé à jouer car elles aident leurs membres à maîtriser les risques, à apprendre de nouvelles techniques et à acquérir des compétences, à gérer les moyens de production individuels et collectifs et à commercialiser leur production.

14. Le programme proposé appuiera les organisations paysannes aux niveaux national, régional et continental, complétant les partenariats qui ont été instaurés avec les organisations paysannes dans le cadre des programmes de pays du FIDA. À cette fin, le programme améliorera et appuiera les principales fonctions des organisations paysannes: participation au processus d'élaboration des politiques, professionnalisation effective et respect de l'obligation de rendre des comptes aux membres. De plus, puisque la phase principale a été étendue au domaine financier, le Programme d'appui aux organisations paysannes africaines s'efforcera d'aider les organisations paysannes de niveaux national et local à offrir des services économiques à leurs membres. Il établira des synergies avec les programmes de pays du FIDA, les programmes bénéficiant d'un appui de la Commission européenne, de l'Agence française de développement et de la Direction du développement et de la coopération de la Confédération suisse et le Programme Paysans contre(nt) la pauvreté (PCP – AFRICA) d'AgriCord.
15. En ce qui concerne les services économiques, le Programme d'appui aux organisations paysannes africaines s'intéressera en particulier aux aspects suivants: a) générer des connaissances au niveau régional sur les instruments et les approches qui pourraient aider les organisations paysannes à fournir des services plus performants aux petits exploitants agricoles, en partenariat étroit avec le secteur privé et les autres acteurs des filières; et b) élaborer des initiatives pilotes visant à appuyer les organisations, les coopératives, les associations et les fédérations paysannes locales, dans le cadre d'un mécanisme de mise en concurrence qui sera conduit dans chaque sous-région.
16. Au niveau panafricain, le Programme d'appui aux organisations paysannes africaines a contribué à la création de la PAFO en octobre 2010. Pendant la phase principale la PAFO deviendra pleinement opérationnelle, élaborera un programme d'action et lancera des activités au niveau panafricain.
17. Pendant la phase pilote, le Programme d'appui aux organisations paysannes africaines a favorisé la coopération entre toutes les organisations paysannes régionales, y compris le cinquième réseau régional, l'UMAGRI (Union maghrébine des agriculteurs), qui entend représenter les agriculteurs d'Afrique du Nord. Pendant la phase principale, le Programme d'appui aux organisations paysannes africaines s'étendra aussi à cette région, compte tenu des changements politiques et sociaux qui y sont survenus et de l'émergence d'organisations paysannes qui représentent véritablement les petits exploitants agricoles et qui pourraient contribuer à la définition de politiques et de programmes susceptibles de promouvoir les petites exploitations agricoles et l'agriculture familiale.

III. Le programme proposé

18. L'objectif global du programme est d'améliorer les moyens d'existence et la sécurité alimentaire des petits exploitants agricoles et des producteurs ruraux africains. Sa finalité est de rendre les organisations paysannes africaines plus stables, plus performantes, plus responsables – d'en faire des organisations qui soient capables de représenter leurs membres et de conseiller les exploitants agricoles sur la conduite de leur entreprise, avec efficacité.

19. Les objectifs spécifiques du programme sont les suivants:
- renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des organisations paysannes;
 - permettre aux organisations paysannes, des différents niveaux, d'influencer les politiques relatives aux questions prioritaires;
 - stimuler l'esprit d'entreprise des organisations paysannes et leur participation aux filières; et
 - renforcer la capacité de la PAFO à participer à la formulation des politiques agricoles, en particulier dans le cadre de l'Union africaine et du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine.
20. Le groupe cible se compose des petits exploitants agricoles et producteurs ruraux, hommes et femmes, qui sont membres des 50 organisations paysannes nationales actuellement affiliées aux cinq organisations paysannes régionales africaines qui participent au programme². Les organisations paysannes nationales participantes sont toutes des organisations à caractère associatif, qui sont principalement composées de petits exploitants agricoles. Les femmes productrices et leurs organisations représentent une proportion non négligeable des membres des organisations paysannes. Ensemble, les cinq organisations paysannes régionales et leurs organisations membres nationales se targuent de représenter plus de 52 millions d'agriculteurs, qui bénéficieront du fait que les organisations paysannes seront plus professionnelles et plus aptes à infléchir les investissements et les politiques en leur faveur et à offrir des services économiques performants.
21. Le programme durera cinq ans et sera articulé autour de quatre composantes:
- Composante 1. Renforcement institutionnel
- Composante 2. Participation à l'élaboration des politiques
- Composante 3. Offre de services économiques
- Composante 4. Appui aux activités panafricaines
22. Dans le cadre de la composante 1 (39% des coûts de base du programme), le Programme d'appui aux organisations paysannes africaines renforcera l'organisation, la gestion et les ressources humaines des organisations paysannes, ce qui renforcera leur capacité à servir les intérêts de leurs membres et améliorera leur professionnalisme, dans la perspective de fournir aux organisations paysannes régionales et nationales des outils stratégiques propres à appuyer leur développement et à orienter le renforcement de leurs capacités.
23. Avec la composante 2 (13% des coûts de base du programme), le Programme d'appui aux organisations paysannes africaines appuiera la participation des organisations paysannes au processus d'élaboration des politiques, à tous les niveaux. La composante appuiera en particulier: a) la réalisation d'études et d'analyses susceptibles d'aider les organisations paysannes à évaluer les options politiques relatives aux questions touchant le développement des petites exploitations agricoles et à produire des documents d'orientation à ce sujet; et b) la conduite d'activités de lobbying et de plaidoyer permettant aux organisations paysannes de faire connaître leur position dans les forums nationaux et internationaux et de faire en sorte qu'elle soit prise en compte.
24. Face aux divers maillons et acteurs de la filière (transformateurs, fabricants, institutions de financement, etc.), les organisations paysannes et leurs membres n'ont pas les capacités techniques, institutionnelles et organisationnelles suffisantes

² Douze autres organisations paysannes nationales qui sont affiliées à ces cinq organisations paysannes régionales ne bénéficieront pas du programme, soit parce qu'elles ne représentent pas les petits exploitants agricoles, soit parce qu'elles n'ont pas sollicité cet appui.

et spécialisées qui leur permettraient de négocier les termes des relations contractuelles et d'organiser leurs membres de manière à remplir les exigences et les conditions fixées dans les contrats. La composante 3 (44% des coûts de base), la nouvelle et plus importante composante de la phase principale du Programme d'appui aux organisations paysannes africaines, vise spécifiquement à corriger cette faiblesse, à améliorer les compétences et les capacités des organisations paysannes régionales et de leurs membres et à les aider à offrir des services économiques, donc à faciliter l'intégration de leurs membres dans les filières. La composante repose sur le principe que les connaissances générées par cet appui serviront de catalyseur au développement de contrats et de partenariats avec d'autres acteurs des filières. De cette manière, les organisations paysannes se positionneront comme de véritables prestataires de services et auront un effet sur les moyens d'existence au niveau de l'exploitation. Les cibles directes de la composante seront les organisations/coopératives/associations/fédérations paysannes locales participant directement aux filières.

25. Dans le cadre de la composante 4 (4% des coûts de base du programme), le Programme d'appui aux organisations paysannes africaines aidera la PAFO à devenir opérationnelle, de manière à ce que l'organisation puisse participer activement à la concertation sur les politiques aux niveaux panafricain et international.

IV. Produits et avantages escomptés

26. Les résultats attendus de la phase principale du Programme d'appui aux organisations paysannes africaines sont les suivants:

Composante 1: Renforcement institutionnel

- a) Les cinq organisations paysannes régionales et au moins 25 organisations paysannes nationales participantes disposent de nouveaux outils stratégiques pour appuyer leur développement et les utilisent pour offrir des services d'appui performants à leurs membres;
- b) Les secrétariats des cinq organisations paysannes régionales et d'au moins 40 organisations paysannes nationales sont dotés du personnel nécessaire dans les domaines prioritaires et ont le matériel et les ressources dont ils ont besoin pour remplir leur mandat et réaliser leurs plans stratégiques;
- c) Les cinq organisations paysannes régionales et 40 organisations paysannes nationales utilisent des systèmes de gestion financière qui leur permettent de fournir en temps utile une information financière exacte et transparente et de rendre fidèlement des comptes aux membres et aux donateurs;
- d) Les cinq organisations paysannes régionales et au moins 45 organisations paysannes nationales ont des membres dynamiques et représentatifs, avec des groupes locaux qui sont élus dans les organes statutaires et qui comptent des jeunes, des femmes et des représentants des groupes vulnérables;
- e) Les capacités des représentants élus et du personnel des secrétariats des cinq organisations paysannes régionales, de 40 organisations paysannes nationales participantes et de leurs membres sont renforcées dans les domaines prioritaires, conformément à leurs plans stratégiques;
- f) Les organes directeurs des cinq organisations paysannes régionales et d'au moins 45 organisations paysannes nationales fonctionnent de manière régulière et démocratique;
- g) Les cinq organisations paysannes régionales et au moins 45 organisations paysannes nationales et leurs membres communiquent entre eux et avec leurs partenaires sur leurs plans, leurs activités, leur expérience et les résultats qu'ils obtiennent.

Composante 2: Participation à l'élaboration des politiques

- a) Les organisations paysannes participantes comprennent mieux les questions de politique agricole dans plusieurs domaines prioritaires, grâce à des études et des analyses pertinentes;
- b) Les cinq organisations paysannes régionales et au moins 40 organisations paysannes nationales examinent les résultats des études et des analyses relatives aux politiques et prennent position sur les questions de développement agricole prioritaires;
- c) Les positions des organisations paysannes participantes sont connues dans les forums nationaux et internationaux concernés et sont prises en compte dans l'élaboration des documents de stratégie et d'orientation nationaux, régionaux et continentaux relatifs à l'agriculture et au développement rural;
- d) Les expériences réussies, les bonnes pratiques, les problèmes et les échecs sont documentés et partagés entre les organisations paysannes régionales et les membres des organisations paysannes, et des avis fondés sur les faits sont formulés pour influencer l'élaboration des politiques.

Composante 3: Offre de services économiques

- a) Soixante-cinq organisations, fédérations et/ou coopératives paysannes locales offrent des services économiques performants à leurs membres, en vue de les aider à améliorer leur production et leur capacité de transformation et de commercialisation et de leur donner plus de poids dans les filières;
- b) Quarante organisations, fédérations et/ou coopératives paysannes locales améliorent leur offre de services à leurs membres, concernant l'accès équitable à la terre, à l'eau et au crédit ainsi qu'aux intrants et technologies agricoles, y compris le renforcement des capacités des membres en matière de négociation et de gestion;
- c) Les expériences réussies, les meilleures pratiques, les problèmes et les échecs liés aux initiatives économiques intéressantes débouchent sur des enseignements qui sont partagés entre les membres et les partenaires des organisations paysannes participantes.

Composante 4: Appui aux activités panafricaines

- a) La PAFO est opérationnelle;
- b) La PAFO promeut les positions sur les politiques qui reposent sur une concertation régulière entre ses membres.

V. Modalités d'exécution

27. Dans les quatre sous-régions subsahariennes, le Programme d'appui aux organisations paysannes africaines sera exécuté par les organisations paysannes régionales, à savoir, l'EAFF, la PROPAC, le ROPPA et la SCAU, compte tenu des bons résultats obtenus pendant la phase pilote. Les organisations paysannes régionales sont responsables de la coordination générale des activités dans leur région et de l'exécution des activités régionales (20% du budget total du Programme d'appui aux organisations paysannes africaines financeront des activités de niveau régional) – conformément aux plans de travail et budgets annuels (PTBA) approuvés par le comité de pilotage du programme et aux dispositions des accords de don signés avec le FIDA. Chaque organisation paysanne régionale remplira les fonctions suivantes dans sa région:

- préparer les PTBA régionaux à partir des propositions soumises par les organisations paysannes nationales et discutées avec elles;

- établir et signer un sous-contrat avec chaque organisation paysanne nationale participante, pour la durée d'exécution du programme, définissant les modalités d'exécution des activités au niveau national;
 - préparer les demandes de retrait annuel à soumettre au FIDA et décaisser en faveur des organisations paysannes nationales les allocations correspondant à leurs demandes de retrait;
 - exécuter les activités de niveau régional, conformément au PTBA;
 - assurer régulièrement l'appui et le suivi de l'exécution des activités, à la fois au niveau régional et au niveau national, et élaborer les rapports techniques et financiers régionaux; et
 - faciliter la coordination et appuyer l'échange d'informations et d'expériences entre les organisations paysannes nationales.
28. Les organisations paysannes nationales sont les principales bénéficiaires et partenaires de l'exécution du programme. Quatre-vingt pour cent du budget total du Programme d'appui aux organisations paysannes africaines financeront des activités de niveau national. Les organisations paysannes nationales sont responsables de l'exécution des activités nationales, conformément aux dispositions des sous-contrats signés avec leur organisation paysanne régionale respective. Les sous-contrats précisent la répartition des responsabilités entre l'organisation paysanne régionale et l'organisation paysanne nationale, en matière de planification, d'exécution et d'élaboration des rapports.
29. En Afrique du Nord, les dispositions relatives à l'exécution suivront une approche différente, compte tenu du plus faible degré de maturité institutionnelle de l'UMAGRI, ainsi que de son champ d'action et de sa représentativité plus limités. Pendant une période de deux ans, l'UMAGRI bénéficiera d'un appui pour évaluer la représentativité de ses membres actuels, conduire un processus de consultation aux fins de l'élargissement de son champ d'action à la sous-région et élaborer son orientation stratégique. Le point d'orgue de ce processus sera un congrès exceptionnel qui sera organisé à la fin de la période. Pour compléter cet appui institutionnel direct en faveur de l'UMAGRI, et dans le cadre d'une coopération, la FERT travaillera au développement et à l'expérimentation d'outils qui pourraient permettre aux organisations paysannes nationales de fournir des services adaptés à leurs membres les plus pauvres, c'est-à-dire les petits exploitants agricoles, visant principalement à les aider à s'intégrer dans les filières. Les activités conduites par la FERT et l'UMAGRI se renforceront mutuellement. À la fin de la deuxième année, un bilan à mi-parcours sera réalisé conjointement afin d'analyser les principaux résultats et de convenir des moyens d'intégrer au mieux l'initiative conduite par la FERT dans la nouvelle orientation stratégique de l'UMAGRI.
30. Au niveau panafricain, les activités seront définies par le Conseil d'administration de la PAFO, tandis que l'organisme d'exécution sera l'une des organisations paysannes régionales (le ROPPA, comme dans la phase pilote du Programme d'appui aux organisations paysannes africaines) jusqu'à ce que la PAFO elle-même remplisse les critères lui permettant de signer des accords de don. Cette partie du programme sera financée par la contribution de la Commission européenne. La PAFO remplira les fonctions suivantes: a) organiser les réunions du comité de pilotage et les manifestations de partage/gestion des connaissances et remplir progressivement le rôle de secrétariat du comité de pilotage; b) exploiter les rapports techniques des réseaux régionaux à des fins de synthèse de l'information, d'apprentissage et de gestion des connaissances au niveau continental; c) faciliter l'échange des expériences entre les régions; et d) participer éventuellement aux missions de supervision du FIDA.
31. Conformément aux Directives du FIDA relatives à l'audit des projets, l'EAF, la PROPAC, la SACA, le ROPPA, l'UMAGRI et la FERT veilleront à ce que l'audit couvre l'intégralité de la période d'exécution du programme et feront vérifier chaque année

leurs comptes institutionnels par un cabinet d'audit indépendant agréé par le Fonds, conformément aux normes internationales d'audit. Chaque organisation paysanne régionale, ainsi que la FERT, communiquera au Fonds une copie de ses états financiers consolidés vérifiés, y compris les recommandations de l'audit spécifiquement adressées aux organisations paysannes nationales, dans les six mois suivant la fin de l'année fiscale du bénéficiaire.

VI. Coût et financement indicatifs du programme

32. Le coût total du programme est estimé à 25 millions d'USD. Il sera financé par une contribution du FIDA, d'un montant de 2,5 millions d'USD (10% du total des coûts) et un cofinancement apporté par trois donateurs (la Commission européenne, l'Agence française de développement et la Direction du développement et de la coopération de la Confédération suisse). Les cofinanceurs fourniront les ressources dans le cadre d'accords de contribution qui seront conclus avec le Fonds. Le financement du FIDA sera mis en commun avec les contributions des autres donateurs et sera plus spécifiquement utilisé pour financer les trois premières composantes du programme, selon les besoins prioritaires et les plans des organisations paysannes.

Récapitulatif du budget et du plan de financement pour l'EAFF (en dollars des États-Unis)

<i>Nombre</i>	<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>FIDA</i>
1	Services contractuels	0
2	Services de consultants	68 780
3	Réunions et ateliers	245 114
4	Matériel	470
5	Salaires et frais de personnel	92 604
6	Formation	17 242
7	Communication et publications	32 894
8	Gestion du programme	42 896
	Total	500 000

Récapitulatif du budget et du plan de financement pour la PROPAC (en dollars des États-Unis)

<i>Nombre</i>	<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>FIDA</i>
1	Services contractuels	72 900
2	Services de consultants	72 444
3	Réunions et ateliers	87 376
4	Matériel	66 281
5	Salaires et frais de personnel	64 279
6	Formation	64 132
7	Communication et publications	72 588
8	Gestion du programme	0
	Total	500 000

Récapitulatif du budget et du plan de financement pour le ROPPA
(en dollars des États-Unis)

<i>Nombre</i>	<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>FIDA</i>
1	Services contractuels	112 082
2	Services de consultants	65 033
3	Réunions et ateliers	130 460
4	Matériel	0
5	Salaires et frais de personnel	83 645
6	Formation	52 548
7	Communication et publications	56 232
8	Gestion du programme	0
	Total	500 000

Récapitulatif du budget et du plan de financement pour la SACAU
(en dollars des États-Unis)

<i>Nombre</i>	<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>FIDA</i>
1	Services contractuels	0
2	Services de consultants	115 251
3	Réunions et ateliers	99 133
4	Matériel	674
5	Salaires et frais de personnel	208 146
6	Formation	18 957
7	Communication et publications	17 083
8	Gestion du programme	40 756
	Total	500 000

Récapitulatif du budget et du plan de financement pour l'UMAGRI
(en dollars des États-Unis)

<i>Nombre</i>	<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>FIDA</i>
1	Services contractuels	23 728
2	Services de consultants	14 079
3	Réunions et ateliers	13 285
4	Matériel	0
5	Salaires et frais de personnel	12 596
6	Formation	2 294
7	Communication et publications	857
8	Gestion du programme	10 071
	Total	76 910

Récapitulatif du budget et du plan de financement pour la FERT
(en dollars des États-Unis)

<i>Nombre</i>	<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>FIDA</i>
1	Services contractuels	68 386
2	Services de consultants	142 780
3	Réunions et ateliers	19 052
4	Matériel	0
5	Salaires et frais de personnel	20 767
6	Formation	146 558
7	Communication et publications	4 238
8	Gestion du programme	21 309
	Total	423 090

Results-based logical framework

	Objectives-hierarchy	Objectively verifiable indicators	Means of verification	Assumptions
Goal	The livelihoods and food security situation of African smallholder farmers and rural producers are improved	Nbr and % of smallholder rural producers (M/F) in participating countries with improved income & food security	National poverty statistics, Impact studies	
Objectives	<p>African farmers' organization (farmers' organizations) evolve into more stable, performing, accountable organizations able to effectively represent their members and advice farmers in their farming enterprises. Specifically:</p> <p>1) farmers' organizations institutional and organizational capacities are strengthened</p> <p>2) farmers' organizations are able to influence policies on priority subjects</p> <p>3) farmers' organizations entrepreneurial capacities & participation in VCs improved</p> <p>4) PAFO is operational and participates in policy making</p>	<p>% increase in (M/F) membership of NFOs</p> <p>% membership satisfaction (M/F) on services provided by farmers' organizations</p> <p>Nbr of new partnerships/contracts between NFOs and public and private actors</p> <p>% increase in resources mobilised by farmers' organizations</p> <p>Nb of farmers' organizations policy requests taken into consideration in national and regional policy processes</p>	<p>Membership records</p> <p>FO profiling</p> <p>Program reports</p> <p>farmers' organizations policy products</p> <p>Farmers & stakeholders surveys</p> <p>Thematic evaluations</p>	
Outputs	<p>Component 1</p> <p>30 farmers' organizations' constitutions, procedures, profiling developed or revised</p> <p>20 new strategic plans prepared and approved</p> <p>1000 leaders, staff & members trained (incl. 645 women)</p> <p>200 farmers' organizations governing meetings held</p> <p>60 communication activities/products delivered</p> <p>Component 2</p> <p>70 Policy analysis/studies conducted and discussed</p> <p>50 policy positions developed & communicated</p> <p>120 lobbying publication and products</p> <p>800 farmers' organizations' leaders & staff trained</p> <p>Component 3</p> <p>25 economic/market studies</p> <p>65 economic services projects or business plans approved/funded</p> <p>2,500 farmers' organizations' leaders, staff & members trained</p> <p>120 workshops and exchange meetings held</p> <p>50 information products & supports produced and shared</p> <p>Component 4</p> <p>PAFO strategic and management tools developed</p> <p>PAFO office staffed, equipped and functioning</p> <p>5 KM events and participation in 15 policy fora</p> <p>5 steering committee meetings</p>	<p>Nb of constitutions, procedures, profiles developed/ revised</p> <p>Nbr new strategic plans approved</p> <p>Nbr leaders, staff or members (M/F) trained</p> <p>Nbr governing meetings held</p> <p>Nbr communication activities/products delivered</p> <p>Nbr policy analysis/studies discussed</p> <p>Nbr policy positions communicated</p> <p>Nbr publication and products</p> <p>Nbr farmers' organizations' leaders and staff (M/F) trained</p> <p>Nbr economic/market studies</p> <p>Nbr economic services projects or business plans</p> <p>Nbr farmers' organizations' leaders, staff & members (M/F) trained</p> <p>Nbr workshops and exchange meetings held</p> <p>Nbr information products & supports produced and shared</p> <p>strategic plan available and management tools used</p> <p>Nbr office staff recruited and equipment available</p> <p>Nbr KM events and participations in policy fora</p> <p>Nb steering committee meetings held</p>	<p>Constitutional texts, manual of procedures and FO profiles</p> <p>Staff and consultant contracts</p> <p>Actions Progress reports</p> <p>Training material</p> <p>Training attendance lists</p> <p>Program reports</p> <p>Proceeding from policy events/fora</p> <p>Audits reports</p> <p>Minutes of steering committee</p>	<p>farmers' organizations remain independent and democratic organizations</p> <p>National governments willingness</p> <p>Agriculture, Food Security and Regional integration remain high on the African Policy Agenda</p>
Activities				